

A retenir

Cicadelles de la flavescence dorée	Des adultes de cicadelles sont observées. Le 3^{ème} traitement contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée rendu obligatoire par arrêté préfectoral est à réaliser du 21 juillet au 01 août 2018.
Mildiou	Progression souvent faible sur grappes. Nouveaux symptômes sur feuilles.
Oïdium	Progression faible de la maladie, la situation est souvent stabilisée.
Eudémis	Le vol de 3^{ème} génération démarre en zones précoces. Des larves, L3 à L5 de 2^{ème} génération ainsi que des perforations sont visibles selon les zones.

PLUVIOMETRIE

Vignoble régional

Tableau des hauteurs de pluies du 16 au 22 juillet

		16-juil.	17-juil.	18-juil.	19-juil.	20-juil.	21-juil.	22-juil.		CUMUL HEBDO
Pyrénées-Orientales	ESTAGEL	0,8	0	0,1	0	10,4	0	0		11,3
	LAROQUE DES ALBERES	16	0	0	0	0,2	2,8	0		19
	PIA	3,7	0	0	0	7	0,2	0		10,9
Aude	ALAIGNE	7,3	0	14,9	0,2	21,7	0	0		44,1
	LEZIGNAN	15,4	0	13,5	0,2	6,3	0	0		35,4
	NARBONNE	11,8	0	7,4	0	1,4	0,1	0		20,7
Hérault	POUZOLLES	18,5	0	8,2	0,5	14,2	0	0		41,4
	PUISSERGUIER	18	0	4,3	0,7	3,4	0	0		26,4
	VALFLAUNES	4,6	0	0,3	0	4,2	0	0		9,1
Gard	CHUSCLAN	2,7	0	0	0	3,2	0	0		5,9
	SAINT GILLES	5,1	0	0,2	0	14,1	0	0		19,4
	VILLEVIEILLE	2,4	0	0	0	8,9	0	0		11,3

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 75) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « fin véraison » (stade 37 ou BBCH 89).

Le stade phénologique le plus rencontré est « début véraison » (stade 35 ou BBCH 81).

Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la
Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet
Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation

Nadine Bals, Laure
Bérard-Delay, Fabrice
Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Lagarrigue,
Christel Chevrier

Crédit photos

Groupe Chambre,
Groupe Guide des
Vignobles Rhône-
Méditerranée



Début véraison
(stade 35 ou BBCH 81)

CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE ET FLAVESCENCE DOREE

Vignoble régional

Des adultes (forme ailée) de cicadelles vectrices de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, sont observés.

Le 3^{ème} traitement contre le vecteur de la flavescence dorée, rendu obligatoire par arrêté préfectoral, est à réaliser du 21 juillet au 01 août 2018.

Des symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.



Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages,
- le dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- l'aoûtement absent ou partiel, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.

Evaluation du risque

Dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.

MILDIU

Vignoble régional

Mesures prophylactiques

Le relevage vertical de la végétation, l'écimage et l'effeuillage (côté nord-ouest) permettent de diminuer l'entassement du feuillage, de favoriser l'aération des grappes, d'optimiser la pénétration des traitements phytosanitaires, pour favoriser à terme une meilleure maturation. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-cœurs sensibles au mildiou



Aude

De nouvelles taches sont signalées en toutes zones du département notamment sur les entre-cœurs et repousses sur vignes grêlées.

Sur grappes, les niveaux d'attaques se stabilisent. Les symptômes de type « rot brun » sont observables et peuvent localement dépasser les 30 % de grappes touchées.

D'après la modélisation (Potentiel Système) arrêtée au 22 juillet, les précipitations, parfois importantes, enregistrées la semaine dernière, les 16, 18 et 20 juillet vont générer de nouvelles contaminations. Le risque reste maximal pour l'ensemble du département. Toutes nouvelles précipitations devraient provoquer de nouvelles contaminations.

Gard

Depuis la semaine dernière, on ne constate pas d'évolution significative des symptômes.

Attention, les contaminations issues des pluies du 16 juillet et, à fortiori du 20, ne sont pas encore visibles (sur feuilles et grappes). Elles devraient s'extérioriser dans les tout prochains jours.

D'après la modélisation Potentiel Système arrêtée au 22 juillet, le risque mildiou sur le département a diminué sauf pour le Bassin Alésien et la zone au nord de Nîmes où il reste élevé. Aucune nouvelle contamination n'est à prévoir en l'absence de pluie. Attention toutefois, le modèle ne prend pas en compte les humidités relatives ni les rosées qui pourraient entraîner des contaminations.

Hérault

De nouveaux symptômes (taches fraîches souvent fructifiées) sont observés sur feuilles (jeunes feuilles essentiellement et entre-cœurs) notamment dans la Vallée de l'Orb-Lodévois.

La progression des symptômes sur grappes « faciès rot brun » est faible.

Le mildiou mosaïque et des défoliations partielles sont visibles.

Les conditions climatiques (orages) de la semaine écoulée peuvent entraîner un développement de la maladie.

La maladie est toujours en phase épidémique.

D'après la modélisation arrêtée au 22 juillet :

- Potentiel Système : risque élevé sur une grande majorité du département. Plusieurs épisodes pluvieux cette semaine (les 16 et 20 juillet) ont entraîné de nouvelles contaminations dans les secteurs à risque fort (pour toute pluie > 3 mm). A 7 jours le risque mildiou se maintient à l'identique à peu près partout. Pas de pluie contaminatrice prévue sur la semaine à venir. Aucune nouvelle contamination n'est à prévoir en l'absence de pluie. Attention toutefois, le modèle ne prend pas en compte les humidités relatives ni les rosées qui pourraient entraîner des contaminations.

Pyrénées-Orientales

Le mildiou est toujours présent sur feuilles et grappes.

Les orages très irrégulièrement répartis du 16 juillet maintiennent un potentiel de

contaminations élevées. Les dégâts sont visibles et irréversibles dans certaines parcelles et peuvent être importants.

Le feuillage est également altéré par du mildiou mosaïque, les entre-cœurs sont également atteints.

La modélisation donne encore un risque élevé sur le Haut Agly, les Albères et les secteurs du vignoble autour de Perpignan.

Evaluation du risque

Le risque est souvent fort sur la région Languedoc Roussillon.

La période de sensibilité des grappes est encore en cours. Elle décroît à partir de la fermeture de la grappe. La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

OIDIUM

Vignoble régional

Progression faible de la maladie.

Mesures prophylactiques

Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oidium est sensible aux fortes luminosités (rayons ultra-violet).

Aude

Aucune évolution significative n'est observée.

Les niveaux d'attaques sont généralement faibles, toutefois dans certaines situations, notamment sur cépages sensibles ou tardifs (Chardonnay, Carignan) les niveaux d'attaques peuvent atteindre 50 % en fréquence et 25 % en intensité.

Gard

Comme la semaine dernière, la grande majorité des parcelles reste saine à ce jour. Les symptômes sur grappes ne sont en progression que dans les parcelles déjà atteintes depuis quelques semaines. Les grappes saines à ce jour le resteront.

Hérault

Par unité agroclimatique, le stade dominant observé sur le cépage Carignan est le suivant :

- « fermeture de la grappe » (stade L ou 33 ou BBCH 77) dans la Vallée de l'Orb-Lodévois,
- « début véraison » (stade 35 ou BBCH 81) dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

Quelques nouveaux symptômes sur grappes, sont encore observés.

La progression de la maladie est faible durant la semaine écoulée et la situation semble se stabiliser.

Les fréquences sur grappes dans les parcelles concernées (essentiellement parcelles à drapeaux, Carignan et situations sensibles, Chardonnay, Grenache...) peuvent être très élevées avec des intensités variables.

Pyrénées-Orientales

Dans les secteurs précoces et moyens, l'arrivée de la véraison diminue le développement du champignon. Cependant dans les parcelles où il est présent, son évolution sur grappes se poursuit, reste ponctuellement importante et facilement visible.

Les dégâts sont observables plus facilement sur grappes avec des intensités parfois très élevées.

Evaluation du risque

A partir du stade fermeture de la grappe, la sensibilité des grappes décroît pour devenir nulle à la véraison complète.

BLACK ROT

Vignoble régional

Pas de nouveau symptôme.



Aude

Aucune évolution notable n'est observée.

Gard

Les pluies de la nuit du 20 juillet, accompagnées de grêle sur certains secteurs, sont susceptibles d'avoir engendré des contaminations dans les parcelles présentant de nombreux symptômes. La grêle est un facteur aggravant.

Hérault

On ne note pas de nouveau symptôme cette semaine. Globalement, la situation est stable.

Evaluation du risque

Continuer à surveiller tout symptôme, dans les parcelles à historique notamment.

POURRITURE GRISE

Vignoble régional

Mesures prophylactiques

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Aude

Pas de symptôme sur feuille.

De très rares symptômes sur grappes sont observés en toutes zones, sur parcelles très vigoureuses ou fortement touchées par les tordeuses de la grappe de 2^{ème} génération.

Hérault

Quelques symptômes de *Botrytis cinerea* sont observés sur grappes (« bouchons » ou baies isolées) dans certaines parcelles des Hauts Coteaux, du Biterrois, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et du Montpelliérais.

Ils sont souvent liés à des perforations de tordeuses de la grappe.

Les fréquences maximales observées peuvent atteindre 20 %.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes de *Botrytis cinerea* sont visibles sur grappes. Ces symptômes sont occasionnés pour la plupart par des perforations d'eudémis et/ou à la compacité des grappes provoquant l'éclatement des baies (notamment sur Chardonnay).

Evaluation du risque

Surveillez l'apparition de symptômes sur grappes.

Aspergillus carbonarius

Pyrénées-Orientales

Des symptômes sont visibles sur grappes. Ces symptômes se développent pour la plupart sur des baies perforées par de l'eudémis 2^{ème} génération et/ou sur grappes compactes avec des baies fragilisées.

Evaluation du risque

Surveillez l'apparition de symptômes sur grappes.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Eudémis

Aude

Le vol de 2^{ème} génération est terminé pour toutes les zones du département. Des perforations sont observées en toutes zones avec parfois des dégâts pouvant être importants sur certaines parcelles.

Le vol de 3^{ème} génération n'a pas encore commencé.

Gard

Le vol de 3^{ème} génération a débuté en fin de la semaine dernière dans les secteurs précoces. Les captures sont pour le moment très faibles. Des pontes fraîches et en évolution sont observées.

Hérault

Le vol de la 3^{ème} génération démarre dans les zones précoces.

On note toujours des larves (L3 à L5) en zones moyenne et tardive.

Des foyers de perforations sont observés (jusqu'à 100 %).



Pyrénées-Orientales

Le vol de 3^{ème} génération débute dans les secteurs précoces. Les 1^{ers} dépôts de pontes sont en cours sur le secteur de la Plaine Nord et Sud Tech et Cru Banyuls.

Des foyers de perforations de 2^{ème} génération sont visibles. Le niveau de pression de cette 2^{ème} génération d'eudémis varie de faible à moyen en général, cependant quelques parcelles présentent un niveau plus élevé.

Evaluation du risque

Surveillez les vols et les dépôts de ponte, le seul de nuisibilité est de 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

Cryptoblabès gnidiella

Gard

Depuis la semaine dernière, des captures parfois importantes sont notées dans les pièges ; on observe également la présence de nombreuses chenilles au niveau de la zone fructifère, en particulier autour de Saint Gilles (Costières).

Pyrénées-Orientales

Des papillons sont observés dans quelques pièges du réseau d'observation.

CICADELLE VERTE

Gard, Hérault et Pyrénées - Orientales

Des larves sont observées. Le seuil de nuisibilité de 200 larves pour 100 feuilles est loin d'être atteint.

Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque

Le seuil de nuisibilité est de 200 larves pour 100 feuilles observées.

MALADIES DU BOIS

Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et d'esca sont visibles.

Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Leur fréquence est en augmentation.

Aude

De plus en plus de symptômes sont visibles, la fréquence de détection augmente et peut atteindre ponctuellement 5 % de ceps présentant des symptômes (forme lente ou apoplexie).

ACARIENS

Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée, même si des acariens nuisibles sont ponctuellement visibles sans jamais atteindre le seuil, à ce jour.

Quelques symptômes sur feuilles sont notés dans certaines parcelles.

Evaluation du risque

Le seuil de nuisibilité à cette période est de 30 % de feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

ACCIDENT CLIMATIQUE

Grêle

Aude

Un épisode de grêle est survenu la semaine dernière, le mercredi 18 juillet, une nouvelle fois sur le secteur du Limouxin. Les communes touchées sont Saint-Hilaire, Gardie, Saint-Polycarpe et Laderne-sur-Lauquet. Les dégâts sont de l'ordre de 10 à 40 %.

Gard

Un épisode de grêle a eu lieu lors de l'orage de la nuit du 20 au 21 juillet. Notamment sur les communes de Saint Gilles, Montfrin, Anduze, Saint Christol-les-Alès.

PUNAISE DU GENRE *NYSIUS*

Gard

Dans le sud de la Vallée du Rhône (Domazan), 1 ha de plantier est attaqué par les punaises *Nysius*. Certains pieds sont défoliés.

COCHENILLES

Pyrénées-Orientales

Des cochenilles sont observées au cœur des grappes et sur les rameaux. Leur présence est bien visible par le fait que leur miellat attire souvent les fourmis.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliquer dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, ADVAH, Cave d'Ouveillan, Dubreucq, Civam bio, CAPL, Ets Perret, Ets Pérès, JEEM, Ets Touchat, Fredon LR, IFV.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.